

Les étapes du bilan de compétences

1. L'entretien préalable :

- Gratuit et sans engagement, il permet de prendre connaissance de votre demande, de confirmer qu'elle relève du BC.
- Cet entretien nous permet de nous rencontrer, de faire le point sur vos attentes et de vous présenter les différentes formules et la démarche (durée, modalités, techniques, outils, posture...)

2. La phase préliminaire :

- Analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire
- Choix du format le plus adapté à votre situation et vos besoins
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan
- Signature d'un engagement réciproque

4. la phase de conclusion :



- Finaliser et valider le projet et le plan d'action
- Rédaction et validation du document de synthèse
- Les résultats sont restitués au seul bénéficiaire par le biais du document de synthèse

3. La phase d'investigation :

- Analyse du parcours professionnel et personnel
- Identifier et évaluer les modes de fonctionnement, les motivations, intérêts, valeurs et compétences acquises
- Informer sur les métiers et le marché du travail
- Faire émerger un projet, des pistes d'évolution possible et réaliste
- Définir un plan d'action

5. Un entretien de suivi

- Cet entretien est gratuit
- A 6 mois
- A la demande du bénéficiaire